



# **PRESSE – INFORMATION**

**DELEGATION FRANÇAISE**

**GROUPE PARLEMENTAIRE DU PARTI SOCIALISTE EUROPEEN**

Strasbourg, le 25 septembre 2003

## **Communiqué de presse**

### **DSF / Abstention socialiste sur le rapport Villiers sur la directive sur les services d'investissement**

Le vote en séance plénière du Parlement européen le 24 septembre du rapport de l'élue conservatrice de Londres Theresa Villiers sur les services d'investissement ne permet pas, selon Pervenche Berès, présidente de la Délégation socialiste française et membre de la commission économique et monétaire, la réalisation de deux objectifs essentiels de la révision de la directive sur les services d'investissement que sont :

- la protection des investisseurs, notamment les investisseurs non-professionnels sans lesquels les marchés financiers n'existent pas ;
- la création d'un marché financier européen intégré, sur lesquels la concurrence est réelle et équitable et où les petits acteurs (PME, collectivités locales) puissent toujours accéder à des capacités de financement nécessaire à la vivacité de nos économies.

Le texte voté est loin de ce qu'espérait Theresa Villiers qui dénonçait dans le projet de la Commission « l'amendement Prodi ». « *Pourtant il reste qu'il fragilise les petits investisseurs et contient de très sérieuses distorsions de concurrence en faveur des entreprises d'investissement anglo-américaines* », note Pervenche Berès.

Membre de la commission monétaire et économique, Pervenche Berès ajoute que la transparence est essentielle pour que la concurrence soit réelle. « *Il est dès lors étonnant de voir l'activisme britannique contre la transparence pré-négociation (ex ante) pourtant essentielle au fonctionnement correct et juste du marché.* » Cette transparence vise à maintenir les conditions d'une confrontation efficace de tous les intérêts acheteurs et vendeurs et à ne pas fausser les mécanismes de détermination des prix. Pervenche Berès s'oppose au système britannique qui veut qu'une fois qu'un contrat est passé, une entreprise n'a plus aucune obligation d'information envers ses clients.

Par ailleurs, Pervenche Berès a mis en garde ses collègues contre un certain nombre de dispositions inscrites dans le rapport Villiers. Si le Parlement européen tient au compromis, « *il nous faut rejeter la possibilité d'amélioration des prix* ». « *A quoi rime d'annoncer des prix si les entreprises d'investissement n'ont pas l'obligation de les respecter ?* », se demande-t-elle. Cela revient en effet à permettre un traitement privilégié pour les grands acteurs du marché et « *à légaliser une forme de tromperie du marché* ».

Enfin, Pervenche Berès estime que la rapporteure a oublié les conséquences de ce texte pour le dynamisme de nos économies. Elle regrette « *que nous ayons dû faire face à des manœuvres d'obstruction des Britanniques qui nous laisse douter de la sérénité du vote et de sa représentativité* ».

Elle constate que ce texte est une base de négociation en vue de la seconde lecture au Parlement européen, en constatant que « *Theresa Villiers n'a jamais obtenu les 314 voix dont elle aura besoin en seconde lecture pour renforcer ses positions. Cela montre clairement que le Parlement est loin d'être unanime à soutenir la rapporteure* », conclut la députée socialiste.

---

**Contact** : Elke Meeùs, attachée de presse

☎ : +32 478 88 19 69 - ☎ : + 32 2 284 48 90

✉ : + 32 2 284 69 89 - @ : emeeus@europarl.eu.int

✉ : 43-47 rue Wiertz - ASP 14 G 358 - 1047 Bruxelles